



## Retraité gardien immeuble

-----  
Par mirage

Bonjour,

Nous avons notre gardien qui part l'année prochaine en retraite à ses 70 ans (nous lui avons proposé un départ à 65 ans qu'il a refusé).

Nous avons prévu une somme pour ce départ, notamment pour la prime de départ à la retraite. (non négligeable).

Nous nous posons à présent la question de savoir si cette prime dans ce cas là, est assujettie aux cotisations URSSAF.

Merci à tous pour vos retours.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Réponse sur le site de l'URSSAF

[url=<https://www.urssaf.fr/accueil/employeur/embaucher-gerer-salaries/gerer-fin-relation-travail/retraite.html>]https://www.urssaf.fr/accueil/employeur/embaucher-gerer-salaries/gerer-fin-relation-travail/retraite.html[/url]